



Mise en œuvre de la Directive-cadre sur l'Eau (2000/60/CE)

Projet de plans de gestion des Districts hydrographiques  
en Wallonie  
Document d'accompagnement n°2 :  
Fiche explicative de la mesure  
0880

Direction Générale opérationnelle  
"Agriculture, Ressources naturelles & Environnement"



V@meGD Agriculture

Sous-thème(s) : Mesures Agri-Environnementales (MAE) / Pesticides agricoles

## **Agriculture biologique**

### **1. Libellé de la mesure**

***Mise en œuvre des mesures agri-environnementales (MAE) : soutien à l'agriculture biologique (Mesure 11).***

### **2. Explicatif du libellé**

À

Application du règlement européen relatif à l'agriculture biologique et comprenant, entre autres, la suppression des engrais et produits phytosanitaires de synthèse et la limitation des charges en bétail à 2 UGB (unités de gros bétail) par hectare.

### **3. But(s) de la mesure et arguments qualitatifs supportant la mesure**

À

Mesure visant de nombreux objectifs : développement de la nature, protection des eaux de surface et souterraines, réduction des gaz à effets de serre, paysage, social,...

À

Point de vue Directive-Cadre sur l'Eau (DCE) : réduction des intrants (N, P, produits phytosanitaires, ...).